

peuple. Ce roi, songeant à l'impermanence, se dit : « J'agis d'une manière qui n'est pas bonne et, à ma mort, j'entrerai dans la Grande Montagne; pourquoi ne rassemblerais-je pas de l'or pour en faire hommage au roi de la Grande Montagne (1) ». Alors donc il recueillit l'or de son peuple et rendit une ordonnance sévère en ces termes : « Si quelqu'un cache une once ou la vingt-quatrième partie d'une once d'or, il sera puni de mort ». Quand cette règle eut été appliquée pendant trois ans, l'or du peuple fut entièrement épuisé. Le roi fit, par supercherie un nouvel appel en disant : « Celui qui pourra se procurer un peu d'or pour en faire hommage au roi, je lui donnerai en mariage ma plus jeune fille et je lui conférerai une dignité élevée. »

Le jeune homme dit alors à sa mère : « Autrefois, ô mère, vous avez mis une pièce d'or dans la bouche de mon père défunt, avec le désir qu'il pût, par le moyen de ce cadeau, gagner les bonnes grâces du roi de la Grande Montagne (2); maintenant, cette pièce doit encore exister; il faut la prendre pour l'offrir au roi. » La mère y ayant consenti, le fils alla prendre cette pièce et l'offrit; le roi ordonna qu'on fit une enquête pour savoir comment il s'était procuré cet or. Il répondit : « A la mort de mon père, on lui mit dans la bouche cet or, pour qu'il pût gagner par ce présent (le roi de) la Grande Montagne; en vérité cependant, j'ai appris, ô grand roi, que vous promettiez une dignité à qui vous procurerait de l'or; je me suis donc mis à faire un trou dans la tombe; j'ai écarté le bois (du cercueil) et j'ai pris l'or. » Le roi lui demanda : « Depuis combien d'années votre père est-il mort ? » « Depuis onze

(1) C'est-à-dire, au roi des enfers.

(2) La pièce d'or qu'on mettait dans la bouche du mort était donc destinée à faire un cadeau au roi des enfers : on sait que cette coutume se retrouve sous diverses formes dont la plus connue est celle de l'« obole à Charon. » Cf. R. Andree, *Totenmünze* (Ethnogr. Parall., neue Folge) 1889, p. 24-29).